

Seconde guerres mondiales. Je suis moi-même de cet avis, et peu m'importe d'avoir à payer cette distinction. Je dirais que la plupart des Canadiens partagent ce sentiment. Les seules dépenses que le public n'hésite pas à appuyer sont celles au titre des affaires des anciens combattants.

A mon avis, il n'était pas question, pour des blessures multiples, d'un montant de \$7,900, recommandé par le comité Woods pour l'incapacité totale, mais plutôt d'un montant représentant trois fois et demie celui de l'allocation pour incapacité totale que le rapport Woods avait recommandée. Si je me souviens bien, le député de Bruce s'est alors servi du chiffre de \$21,000, somme que, d'après lui, le public canadien ne pouvait payer à un ancien combattant. Les recommandations du comité parlementaire sont certes bien éloignées de celles du comité Woods, qui proposait de verser à un nombre restreint d'anciens combattants souffrant d'incapacité exceptionnelle un montant supplémentaire équivalant à trois fois et demie l'allocation pour invalidité totale. Nous nous en sommes beaucoup éloignés. Le comité Woods recommandait un montant de \$7,950, le Livre blanc proposait \$1,200 et le comité a consenti à l'unanimité à \$3,500.

Je ne pense pas que quiconque a visité un hospice d'anciens combattants donnerait cette somme à contre-cœur. Le député de Bruce a vu de ces hôpitaux et il a été aussi attristé que moi et d'autres membres du comité de constater le degré d'invalidité de certains anciens combattants. Ce qu'ils ont perdu est incalculable, et la nation ne saurait compenser leur invalidité. Le comité Woods n'a pas proposé qu'on leur assure une existence luxueuse, ce qui leur serait impossible. L'argent ne peut racheter ce qu'ils ont perdu. Naturellement, ils ne sont pas à même de récupérer ce qu'ils ont donné et, en l'occurrence, nous avons des obligations envers eux. Il en est peu, je pense, qui en disconviendront. Je songe à des amputés des quatre membres et à d'autres de cette catégorie. Je les ai vus. J'ai passé un moment à l'hôpital de la rue Christie pendant la dernière guerre. Il y avait là un jeune garçon qui avait été victime de la première guerre mondiale. Jeune? A quoi pouvait-on le voir? Il faisait trois pieds, n'ayant ni bras ni jambes, et il a vécu dans une corbeille pendant des années. Je ne puis imaginer que le grand public s'oppose à ce qu'on fournit à ces gens toutes les compensations possibles, s'ils peuvent s'en servir. Personne n'a suggéré d'établir un compte en banque pour la postérité. Mais nous soutenons que toute l'aide possible devrait être accordée à ceux qui en ont besoin et personne, à mon avis, ne devrait s'y opposer.

Je me rends compte que le ministre a dû rendre une décision difficile, non seulement dans le cas qui nous occupe mais dans bien d'autres. Mais, au cours des interrogatoires des témoins qui ont comparu devant le comité, celui-ci a approfondi un certain nombre de problèmes qui se posent. Le ministre devrait peut-être assister aux réunions des comités, il devrait peut-être même y siéger. Je connais la formule utilisée par les ministres: ils ne veulent pas être impliqués. Je me souviens d'une difficulté qui a surgi dans un autre comité lorsqu'un ministre y a siégé comme conseiller. Mais il a fallu affronter bien des problèmes dont le ministre n'a peut-être entendu parler qu'indirectement. Étant donné les nombreux pro-

blèmes qu'il a découverts, le comité a recommandé que la somme versée aux anciens combattants gravement handicapés, en sus des autres prestations, soit de \$3,500. J'espère que le ministre va accepter cet amendement, même s'il est un peu tard. Le nombre des personnes concernées n'est pas très élevé.

• (4.30 p.m.)

Je ne veux pas laisser le député de Bruce (M. Whicher) donner l'impression qu'il parle au nom de beaucoup de Canadiens quand il prêche l'économie. Il ne faut pas oublier que le nombre des personnes visées va diminuer avec les années. Les pensions que nous versons à nos anciens combattants aujourd'hui paraîtront peut-être dans 20 ans d'ici comme la pension de vieillesse de \$20 paraît maintenant aux pensionnés qui essaient de se tirer d'affaire avec \$112. Il faut augmenter la pension, et c'est pour cette raison, je pense, que le rapport Woods a adopté un coefficient au lieu de fixer une somme déterminée. Au nom des anciens combattants que je connais et des associations d'anciens combattants dont je fais partie, je nie que le grand public hésite à contribuer raisonnablement aux soins de ces anciens combattants et à les soulager de leurs ennuis financiers sous prétexte que cela coûterait trop cher. Je ne crois pas que nos concitoyens pensent ainsi, certainement pas les membres du comité, ni, j'en suis sûr, le ministre.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur cet amendement, car je pensais que tous les députés l'appuieraient de grand cœur. J'estime qu'on devrait le mettre aux voix le plus rapidement possible, mais à la suite des propos tenus par le représentant de Bruce (M. Whicher), je dois signaler à la Chambre qu'à mes yeux, celui-ci ne parle en aucune manière en qualité de membre du comité des affaires des anciens combattants.

Le représentant de Bruce quitterait la Chambre avec le sentiment d'avoir parlé au nom de tous les Canadiens; c'est-à-dire d'avoir défendu les intérêts des contribuables. Je me permets de lui rappeler que le rapport Woods avait recommandé à l'origine un montant maximum de \$7,950 par an en ce qui concerne la pension pour incapacité exceptionnelle. Quand le rapport Woods fut soumis pour la première fois au comité, il fut disséqué et étudié article par article. Dans son premier rapport, remis au mois de juin 1970, le comité des affaires des anciens combattants proposait un montant maximum de \$3,500, ce qui représentait un compromis entre les \$7,950 recommandés par le rapport Woods et les \$1,200, je crois, proposés dans le Livre blanc. Cette recommandation du comité avait été adoptée par ses membres à l'unanimité.

Le représentant de Bruce a dit à la Chambre qu'il n'avait pas participé à l'élaboration du dernier rapport du comité. Peut-être n'a-t-il pas non plus participé à l'élaboration du rapport de juin 1970. Je n'en sais rien, bien qu'il nous ait dit qu'il avait assisté assidûment aux séances du comité. Cependant je me permettrai de lui faire remarquer que ces \$3,500 ont été recommandés par le comité non pas une fois, mais à deux reprises et que—je le répète—ce rapport a été adopté à l'unanimité. Quand il dit que cette proposition coûterait beaucoup d'argent et